



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



santé
famille
retraite
services



PEDAGOGIQUE 2024-2025

Responsable : Grenot Dorine



ACM de GENDREY
17 chemin des vignes
39350 Gendrey



Service Enfance Jeunesse - Affaires Scolaires
1 rue du Tissage 39700 DAMPIERRE
03.84.71.18.88



TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE

1. PRÉSENTATION JN 1

- 1.1 Compétences Enfance jeunesse
- 1.2 Fonctionnement global
- 1.3 Valeurs et vocation de Jura Nord

2. ORGANISATION DE L'ACM 3

- 2.1 Age et besoins spécifiques des enfants
- 2.2 Nature des activités proposées
- 2.3 Condition de mises en œuvre des activités physiques et sportives
- 2.4 Les horaires
- 2.5 Tarification
- 2.6 Journée type
- 2.7 Modalité de participation des mineurs en situation de handicap
- 2.8 Les locaux

3. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 15

- 3.1 Constats
- 3.2 Objectifs généraux
- 3.3 Objectifs spécifiques
- 3.4 Moyens

4. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE 17

- 4.1 Rôle et missions du responsable
- 4.2 Rôle et missions du responsable adjoint
- 4.3 Rôle et missions des animateurs
- 4.4 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

5. MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ACM 21

- 5.1 Évaluation des activités
- 5.2 Évaluation de l'équipe



INTRODUCTION

La communauté de communes Jura-Nord a été créée le 1er janvier 1995.

Elle compte plus de 11 11 595. Située au Nord-Est du département du Jura, elle a pour particularité d'être à mi-chemin entre l'agglomération de Dole, de Besançon et celle d'Auxonne.

Elle est composée majoritairement de villages dans un harmonieux paysage de collines. Elle est desservie par les départementales RD673 et RD475, l'autoroute A36 avec une sortie à Gendrey et le canal du Rhône au Rhin le long duquel chemine l'Euro Vélo route et se trouvent plusieurs haltes fluviales.

La Communauté de communes possède un panel large de structures permettant à sa population d'associer aisément vie privée et vie professionnelle :

- 11 écoles
- 8 accueils de loisirs (Périscolaire et Extrascolaire)
- 1 Secteur Jeunes
- 2 médiathèques
- 1 bibliothèque associative
- 1 multi accueil (Crèche + Halte-garderie)
- 1 micro crèche
- 1 Relais Assistants Maternels (RPE)
- 1 école de musique et de danse associative

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur. Il est rédigé pour chaque accueil, par le directeur en concertation avec son équipe. Il donne du sens à l'accueil et est communiqué aux responsables légaux des mineurs.

La Communauté de Communes est garante du projet éducatif.

Le directeur de l'ACM est garant du projet pédagogique.



I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

1.1 Compétences Enfance Jeunesse

- **Activités péri et extra scolaires** : Tous les élèves du territoire Jura Nord bénéficient des accueils de loisirs et des restaurants scolaires.
- **Petite enfance** : Le multi accueil, la micro crèche et le Relais Petite Enfance sont au service de tous les enfants de Jura Nord.
- **Scolaire** : Depuis septembre 2014, reprise de la compétence scolaire détenue jusqu'alors par les communes : fonctionnement et investissement pour toutes les écoles maternelles et primaires de la communauté avec la construction prochaine d'un groupe scolaire à Vitreux.
- **Jeunesse** : Fonctionnement du gymnase Maurice Grand et animation du Secteur Jeunes (SJ) chargé de proposer des activités en faveur des jeunes du territoire. (De 12 à 18 ans).

1.2 Fonctionnement global

La communauté de communes est dirigée par un Président et 7 Vice-Présidents qui animent des commissions d'élus (délégués communautaires municipaux) dont certaines sont ouvertes au public.

Les décisions sont proposées lors des réunions de bureau, puis sont validées après délibération du conseil de communauté où toutes les communes sont représentées par 1 à 3 délégués. Des groupes de travail se forment dans les commissions avec des bénévoles passionnés pour réaliser certains projets.

- Le Président

Le président et les vice-présidents représentent l'exécutif de la collectivité, c'est les conseillers communautaires qui élisent le bureau. Ce dernier prépare et met en œuvre les décisions du conseil communautaire.

- Le bureau communautaire

Le Bureau examine les propositions faites en commissions. Le Conseil communautaire valide ou non les propositions. Il se réunit en moyenne une fois toutes les deux semaines. C'est l'organe chargé de la gestion courante de la Communauté de communes.

- Le conseil communautaire

Composé de conseillers communautaires, élus par les conseils municipaux, il débat et décide des grandes orientations et des actions. La représentation des communes est proportionnelle à leur population.

Il élit le Président de la communauté de communes et les membres du bureau communautaire, vote le budget communautaire...

Il se réunit une fois par mois en séance publique.

- Le personnel

Dans la Communauté de communes de Jura Nord, il peut y avoir trois types de fonction :

- Les agents titulaires
- Les agents contractuels ou occasionnels
- Les bénévoles sont le plus souvent des stagiaires BAFA ou des personnes qui veulent découvrir le métier.

- Moyens financiers

Financement : participation famille, MSA, CAF . Fond propre de la CCJN

Subvention : Conseil général (ponctuel)

- Moyens humains

Partenaires locaux : Association « La Carotte », Association des Forges de Fraisans, Association du Patrimoine, Association de l'école de musique et de danse Jura Nord, Association Jura Nord Foot, Association de parents d'élèves, Association de la fête de Dampierre, foyer ruraux ...

Partenaires institutionnels : SDEJS, Conseil Régional et Départemental, CAF, MSA, DREETS...

1.3 Valeurs et vocation de la CCJN

Les ACM du territoire ont pour vocation :

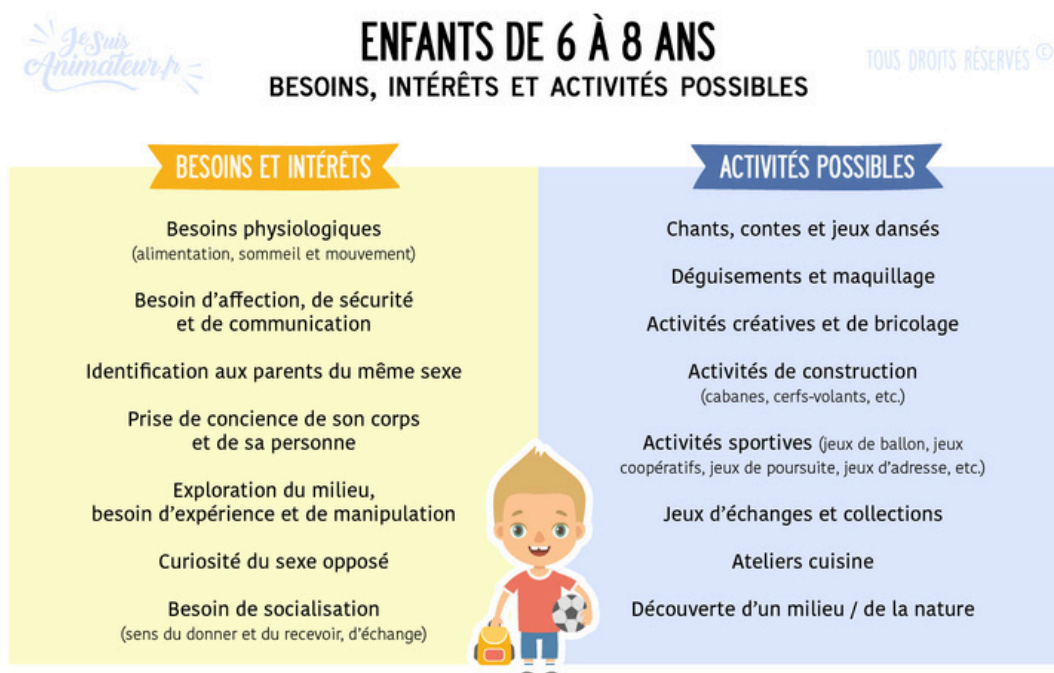
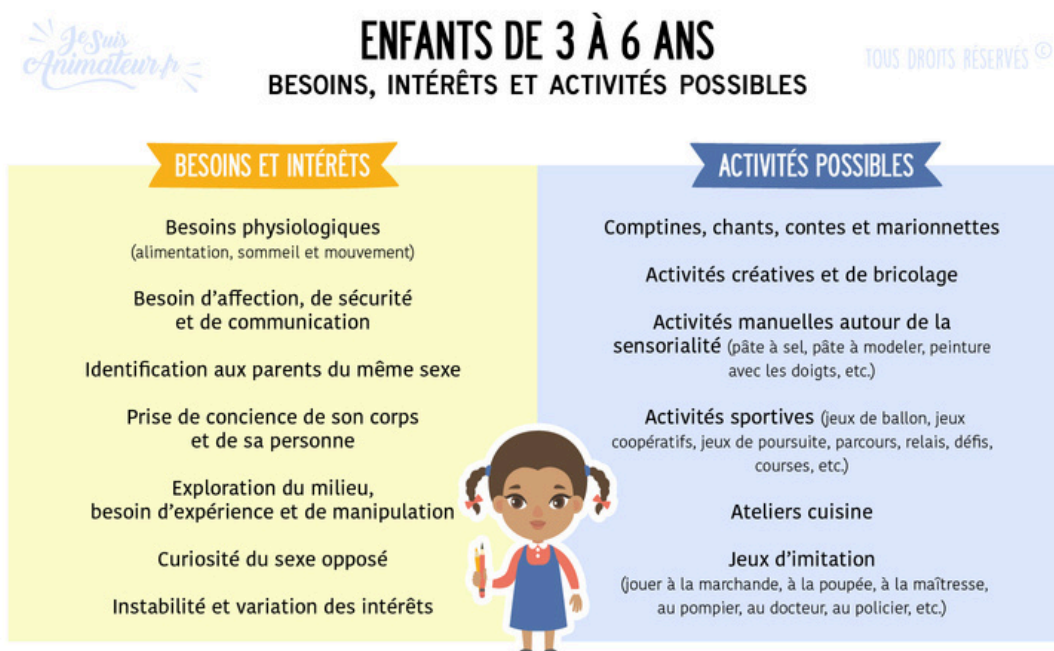
- Offrir aux enfants un cadre sécurisant.
- Assurer les besoins de sécurité physique et affective
- Accompagner son développement psychomoteur Favoriser ses besoins socio-affectifs
- Soutenir ses besoins cognitifs
- Favoriser une continuité éducative et une transition favorable sur les différents de la journée de l'enfant
- Encourager une communication fluide entre École et ACM
- Prendre connaissance du projet école
- Mener des projets communs École et ACM
- Offrir aux familles une offre d'accueil permettant de lier la vie privée et la vie professionnelle dans les meilleures conditions
- Offrir une amplitude d'ouverture large
- Soutenir les familles dans leur organisation et dans leur parentalité
- Offrir aux professionnels un environnement de travail riche et collaboratif
- Favoriser les rencontres et les échanges entre partenaires
- Encourager la mutualisation matérielle et intellectuelle



II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ACM

2.1 Age et besoins spécifiques des enfants

Les enfants accueillis sont scolarisés (maternelle et primaire) et ont entre 3 et 12 ans. L'enfant a des besoins spécifiques en fonction de son âge dont il faudra tenir compte pour son accompagnement au quotidien.



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

2.2 Nature des activités proposées

L'ACM propose un panel d'activités riche et varié permettant de répondre à aux besoins ci dessus et d'accompagner au mieux l'enfant dans les différentes étapes de son développement.

Conditions de mise en œuvre :

- Espaces ou environnement adaptés aux règles de sécurité
- Moyens matériels et humains répondant aux objectifs pédagogiques et aux normes de sécurité
- Savoir faire et compétences spécifiques des animateurs
- intervention de partenaires extérieur
- Diversité des actions



1.3 Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives visent plusieurs objectifs:

- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant
- Favoriser la coopération et la collaboration
- Ouvrir l'enfant sur différents sports

Les activités sportives intensives (sports collectifs...) se dérouleront prioritairement sur les temps du soir, laissant les activités plus douces sur la pause méridienne.

Différents projets sportifs ont été élaborés par des animateurs aux compétences spécifiques, permettant un accompagnement de qualité et diversifié.

La collectivité s'est doté de matériel adapté permettant la pratique de sports différents.

2.3 Horaires

Les horaires périscolaires ont été calibrés en fonction des horaires d'école et des besoins et en tenant compte aussi de l'éloignement classique des lieux professionnels des familles.

les horaires du mercredis comme les horaires extrascolaire permettent une arrivée progressive et plus tardive le matin pour permettre de respecter le repos des enfants quand les obligations professionnelles des familles le permettent.

PERISCOLAIRE

Matin : 7h00 - 8h45
Midi : 11h45 - 13h45
Soir : 16h45 - 18h30

EXTRASCOLAIRE

Matin : 7h - 10h
Journée : 10h - 17h
Soir : 17h - 18h30

2.4 Tarification

Les tarifs périscolaires sont réévalués chaque année. Des simulations réalisées par le service enfance jeunesse sont soumises à une commission d'élus avant d'être délibérés en conseil communautaire en décembre de l'année N pour une application sur l'année N+1.

Les tarifs périscolaires sont calculés sous forme de forfait par temps périscolaire. Le mercredi la journée est découpée par période et un tarif forfaitaire de chaque période est appliqué.

Afin d'être au plus proche des possibilités des familles et conformément aux attentes de la CAF, La Communauté de Communes a défini des tranches de revenus. Les tarifs périscolaires répondent à deux critères le forfait et les revenus.

	501.00 €	1 001.00 €	1 501.00 €	2 001.00 €	2 501.00 €	3 001.00 €	3 501.00 €	4 001.00 €	Plus de 4500€
	1 000.00 €	1 500.00 €	2 000.00 €	2 500.00 €	3 000.00 €	3 500.00 €	4 000.00 €	4 500.00 €	
Matin	1.68	1.82	2.10	2.17	2.66	2.79	3.08	3.15	3.21
Midi	6.51	6.64	6.92	6.96	7.04	7.44	7.70	7.90	7.98
Soir	1.95	2.10	2.38	2.45	2.79	3.08	3.35	3.92	4.05
Soir 2h30 et +	2.52	2.74	3.15	3.22	3.99	4.19	4.61	4.70	4.83

Les tarifs extrascolaires sont à l'heure et en fonction des revenus . Ils répondent à une formule de calcul appliqué à chaque famille.

Revenu annuel/12 x taux d'effort (en fonction du nombre d'enfants à charge) = **tarif horaire**

Tarif horaire x nombre d'heures réalisées par l'enfant pendant le période de vacances = tarif de la période d'accueil pendant les vacances.

Nombre enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort	0.04%	0.034%	0.028%



2.6.a Une journée type en périscolaire

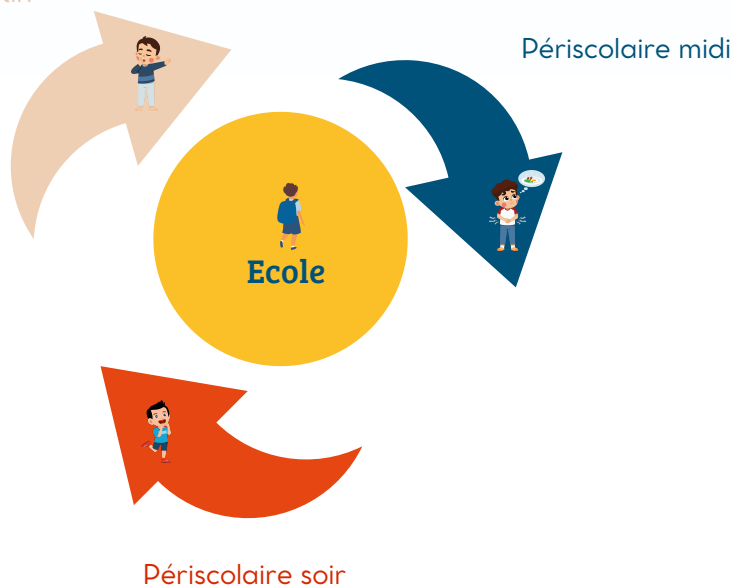
Préambule : **Les temps périscolaires (hors mercredi)** s'inscrivent dans la journée de l'enfant qui est très dense. L'objectif majeur de l'ACM est de respecter au mieux les rythmes et besoins de l'enfant et de collaborer avec tous les intervenants gravitant autour de l'enfant (École, Transports...).

La journée est jalonnée de règles multiples, de postures et valeurs différentes mais complémentaires. La régularité dans l'organisation des temps périscolaires est gage de sécurité affective pour l'enfant et de repère dans sa journée.

Ce temps doivent par conséquent concilier temps de pause et temps de créativité, et de mouvement.

Alternance des temps de vie quotidienne, d'activités, de calme et de repos

Périscolaire matin



2.6.a Une journée type en périscolaire

Périscolaire matin

7h - 8h45 : Accueil des enfants et de leurs parents en échelonné.

Possibilité de petit déjeuner pour les enfants jusqu'à 7h45.

Nous constatons que la population de Gendrey est en partie composée de personnes actives. de nombreuses personnes travaillent en dehors de la commune et bien souvent partent tôt à la journée.

Il est important de veiller à ce que les enfants puissent commencer leur journée en douceur.

des coins calmes sont à disposition, notamment dans la bibliothèque avec de la lecture, des dessins et du coloriage.

Pour les enfants qui ont besoin de bouger un peu plus, ils peuvent se diriger vers les jeux de construction, de société.

2 jours par semaine, des jeux de balles et de ballons sont proposés en salle de motricité.

8h30 : Les enfants arrêtent leur activité, rangent le matériel et vont s'habiller pour aller à l'école.

Les animateurs(trices) accompagnent les enfants dans leur salle de classe respective.



Périscolaire midi

11h45 - 13h35 : Pause méridienne

Les enfants sont pris en charge dès leur sortie de classe.

Après le pointage et comptage des enfants, les animateurs(trices) les emmènent à l'accueil de loisirs.

Les protocoles de prise en charge sont tous affichés dans les 2 salles de restauration.

Les enfants de petite section et moyenne section passent aux toilettes, lavage de mains, passage à table/ service sur plateaux.

Les enfants débarrassent leur plateau, vont se laver les mains (et ou toilettes).

Ensuite des temps de jeux sont aménagés selon le temps en intérieur ou extérieur. (activités manuelles ou sportives).

Les enfants de grande section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 passent aux toilettes à l'école.

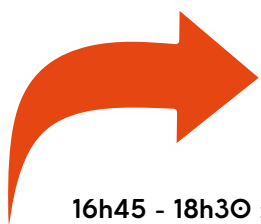
Après pointage et comptage des enfants, les animateurs(trices) emmènent ceux ci à l'ACM.

Les enfants mangent en mode "self", 25 places sont à disposition dans la salle de restauration. Un roulement s'effectue.

3 salles d'activité ainsi que l'extérieur (selon météo) sont prévus pour le temps d'animation. (activité de construction, jeux sportifs...).

Le retour à l'école se fait à 13h35 pour tous après rangement du matériel.

Chaque enfant est accompagné dans sa salle de classe, le corps enseignant prend le relais.



Périscolaire soir

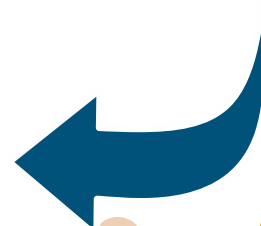
16h45 - 18h30 : Accueil du soir, départ des enfants avec leurs parents en échelonné.

Les enfants prennent un goûter équilibré à l'accueil de loisirs.

Ensuite une salle d'activité, la bibliothèque et l'extérieur sont mis à disposition pour des activités manuelles, sportives ou activités libres.

Un temps pour l'aide aux devoirs est possible pour les enfants qui le souhaite.

18h30 l'ACM ferme ses portes.



2.6.b Une journée type le mercredi

Préambule : **Le périscolaire du mercredi** est un accueil à la journée ou demi journée qui permet plus de souplesse n'étant pas contraint par des horaires scolaires.

L'Accueil de loisirs de Gendrey n'est pas ouvert les mercredis, les parents ayant besoin de nos services inscrivent leurs enfants sur d'autres accueils de loisirs de la Communauté de Communes de Jura-Nord (Dampierre, Dammartin)



2.6.c Une journée type en extrascolaire

Préambule : L'extrascolaire est un accueil à la journée sur plusieurs jours où le loisirs est le maître mot. L'enfant est en vacances et malgré des amplitudes d'accueil parfois encore longues car tributaires des impératifs professionnels des parents, l'extrascolaire n'en est pas moins un temps de détente et de "décompression".

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert les deux semaines des vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps sous réserve d'effectifs suffisants. Il accueille aussi les enfants pendant les trois ou quatre semaines de Juillet.

Les journées seront rythmées par des activités manuelles, culturelles, artistiques, culinaires, ainsi que des grands jeux et des activités sportives. L'articulation entre les différents temps de la journée sera plus souple que durant les périodes scolaires. Les enfants seront acteurs de leurs vacances, ils pourront être force de propositions et auront plus d'autonomie dans la gestion quotidienne de la structure. L'accueil d'un enfant durant les vacances scolaires nécessite que les parents aient rempli au préalable un dossier d'inscription et un planning de présences.

7h-10h : Accueil échelonné des enfants avec possibilité de petit déjeuner avant 7h45 + jeux libres

10h : Passage aux toilettes

10h15 : Appel (pointage), présentation des activités + temps de parole

10h15-11h30 : Temps d'activité ou de sortie définis dans le programme

11h30-12h : Rangement des activités + temps libre

12h : Passage aux toilettes

12h-13h : Temps du repas

13h-13h15 : Passage aux toilettes

13h15-15h15 : Sieste pour les plus petits avec réveil échelonné

13h15-14h : Temps calme avec lecture pour les moyens et grands

14h-15h30 : Activité ou sortie selon le programme

16h-16h30 : Goûter

16h30-17h : Jeux libres

17h-18h30 : Départ échelonné des enfants

Alternance des temps de vie quotidienne, d'activités , de calme et de repos



2.7 Modalités spécifiques d'accueil des enfants en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap.

La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire.

Elle pose le principe selon lequel « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

Au regard de la loi, tout ACM mène une réflexion autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Un référent Communauté de communes est identifié. Un référent auxiliaire est désigné sur l'ACM.

Un Référent communauté de communes- Qui et Pourquoi ?

- Responsable adjointe du service Enfance Jeunesse.
- Élabore un diagnostic du territoire
- Identifie l'ensemble des partenaires du champs du Handicap
- Réalise un "catalogue des ressources" du territoire, du département, de la Région
- Accompagne les familles et les équipes des ACM

Un référent auxiliaire -Qui et Pourquoi ?

- Directeur ou adjoint de l'ACM, en lien direct avec référent communauté de communes
- 1er interlocuteur des familles et des enfants
- accompagnement de l'enfant et de sa famille
- centralise les informations
- assure une veille sur le groupe pour éventuel dépistage.

Dans l'ACM, l'accueil des enfants porteurs de handicap ou aux besoins spécifiques répond à différents critères :

- **La qualité des relations entre l'équipe d'animation et les familles** : Écoute , collaboration et soutien.
- **La prise en compte de l'enfant comme une être à part entière avec des besoins spécifiques** : Rédaction d'un PAI , aménagement des locaux, mise à disposition de matériel adapté, ressources humaines adaptées.
- **Le travail d'équipe** dans le déroulé de la journée

Avant l'accueil :

- Rencontre préalable entre les parents et le directeur de la structure, pour préparer l'accueil, le directeur prend connaissance de la situation de l'enfant.
- Prise de connaissance et signature du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur. Consignes rédigées et expliquées par le référent auxiliaire.
- Un travail avec l'équipe d'encadrement est mis en place. Une courte période d'observation de l'enfant peut être effectuée avec un accompagnant.
- Sensibiliser l'équipe aux procédures de la vie quotidienne (en liaison avec la famille, un éducateur ou le médecin référent).



Pendant l'accueil :

- Associer les parents au déroulement de l'accueil de l'enfant
- Numéro de téléphone d'urgence à jour et accessible à tout l'encadrement.
- Respecter les rythmes de vie de l'enfant porteur de handicap.
- Respecter des précautions nécessaires à la vie quotidienne.
- Respecter le traitement médical
- S'enquérir, auprès des parents, des signes d'alerte qui ponctuent les états de fatigue de l'enfant.
- Consignes strictes écrites et lisibles par tout le personnel en cas d'évacuation nécessaire des locaux et adaptées à la situation du handicap.

Après l'accueil :

- Restitution de tous les documents et médicaments (non utilisés) aux parents.
- Réalisation d'un bilan avec les parents (rythme à définir selon la périodicité de l'accueil).

Focus sur le PAI - Soins médicaux et attentions particulières

Ces soins sont propres à chaque enfant : le dialogue et l'écoute mutuelle entre les parents et l'équipe d'animation permettront d'adapter les réponses aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et dans des conditions correctes et respectueuses de son état de santé.

- Adapter son intervention au comportement de l'enfant handicapé.
- S'assurer d'un réseau d'intervenants externes de proximité en cas de besoin.
- Disposer d'informations médicales et paramédicales écrites et organiser leur transmission à bon escient.

Dans le cas de la prise de médicaments par l'enfant, les parents remettent un double de l'ordonnance du médecin pour se conformer à ses prescriptions. La préparation d'un pilulier par les parents pour faciliter les soins est vraiment conseillée. S'assurer du suivi, de l'acceptation et de la réelle prise des médicaments prescrits.

En termes d'organisation, faciliter les soins infirmiers prescrits par le médecin référent : ces soins pourront être réalisés par un professionnel extérieur au centre : l'infirmier habituellement en charge de l'enfant par exemple.

Disposer si possible d'un lieu d'infirmier avec les produits de nettoyage pour le lavage des mains, un point d'eau et éventuellement d'un lit d'examen selon le besoin. Ce lieu doit respecter l'intimité de l'enfant.

Intégrer le temps des soins dans le déroulé de la journée pour l'enfant, ses camarades et l'équipe d'animation.

2.8 Les locaux

L'environnement extérieur

Une cour fermée avec coin verdure, mais également un parc communal où se trouvent un espace de jeux pour les enfants de moins de six ans, un terrain multisports et un skate parc.

Les locaux de restauration

Une cuisine

Une salle de restauration (petits et moyennes section)

Une salle de restauration (grandes section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2)

Les locaux d'activité et de vie

Une bibliothèque

Deux salles d'activités

Une salle de motricité

Une infirmerie

Les locaux annexes

Une salle de motricité partagée avec l'école (au sein de celle-ci)

Un accès sur les temps du midi à la médiathèque de Gendrey



III. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3.1 Constats

Nous avons pu constater que les repas du midi étaient des temps où les enfants ne mangeaient pas au même rythme. Certains s'impatientsaient, du fait de manger plus vite que les autres et avaient tendance à marquer leur impatience en faisant beaucoup de bruit, en embêtant les copains et en les incitant à se dépêcher de manger.

Nous avons donc mis en place un self afin de permettre aux enfants de manger à leur rythme. Nous avons pu également constater que les enfants avaient des préférences alimentaires sélectives dû à un manque de sensibilisation à l'importance d'une alimentation équilibrée. Il nous semble important de mettre l'accent sur les bienfaits des aliments pour leur croissance et leur santé.

En les impliquant dans la préparation des repas et en rendant l'alimentation ludique, on peut les encourager à adopter de meilleures habitudes alimentaires et aussi les responsabiliser lors des repas.

Nous avons pu constater qu'il est important de s'adapter aux besoins psychomoteurs de l'enfant car cela favorise son développement global. Nous pourrions contribuer à renforcer ses compétences physiques, cognitives et émotionnelles. En s'adaptant à ses besoins en matière de mouvement et de coordination, cela favorisera sa capacité à avoir confiance en lui et à interagir plus facilement avec son entourage.

Nous avons la chance de vivre dans un milieu arboré, cela apporte de nombreux avantages aux enfants tels qu'une connexion à la nature, une stimulation de l'imagination et des opportunités d'apprentissage unique. Ils peuvent apprendre sur les différentes espèces d'arbres, découvrir les cycles de vie des plantes...et de développer une compréhension de l'écosystème qui les entoure.

Nous avons mis en place au sein de notre ACM, la gestion du tri sélectif et la mise en place du "compostage" des aliments car il est important que nous puissions leur en parler afin que les enfants prennent conscience de leur consommation et de l'impact qu'elle a sur leur environnement. Les enfants pourront prendre de bonnes habitudes de gestion des déchets. Nous les encouragerons à adopter des pratiques plus durables, comme favoriser la réutilisation des produits.

3.2 Objectifs généraux

- Accompagner les enfants à être autonome dans la vie quotidienne
- S'adapter aux besoins psychomoteurs de l'enfant
- Favoriser l'implication des enfants dans la vie collective



3.3 Objectifs spécifiques

- Apprendre à se servir de manière autonome et équilibrée lors de la prise de repas
- Responsabiliser les enfants lors des repas
- sensibiliser les enfants à l'importance de l'hygiène personnelle et de la propreté
- Encourager les enfants à participer à des activités physiques adaptées à leur âge
- Favoriser les activités qui stimulent la coordination motrice fine
- Inciter les enfants à collaborer sur des projets communs qui nécessitent un travail d'équipe et le partage de responsabilités
- Impliquer les enfants dans l'organisation du tri des déchets
- Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement naturel

3.4 Moyens

- Projet : Autonomie lors de la prise de repas
- Projet : Crée tes recettes
- Projet : Autour des jeux
- Projet : Art plastique
- Projet : Tout sur le tri
- Projet : Dans notre jardin
- Projet : Les déplacements écocitoyens



IV. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

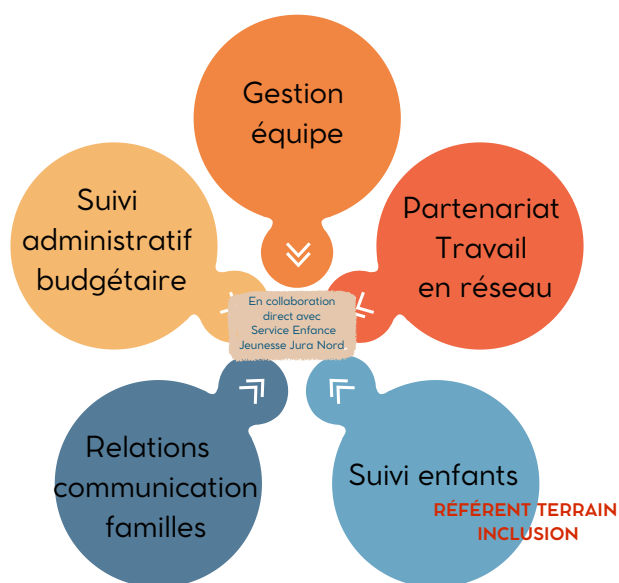
4.1 Rôle et missions du directeur et du directeur adjoint

Le directeur de l'accueil de loisirs est garant du projet pédagogique. Il est en assure l'élaboration en collaboration avec son adjoint et son équipe. Il veille à sa mise en œuvre.

Le directeur travaille en étroite collaboration avec le service Enfance Jeunesse de Jura Nord. Il en est le représentant sur le terrain.

Le directeur est force de proposition pour son équipe, pour les parents, pour les enfants et pour la collectivité.

Les missions du directeur sont multipliées et s'organisent autour de 5 grands axes.

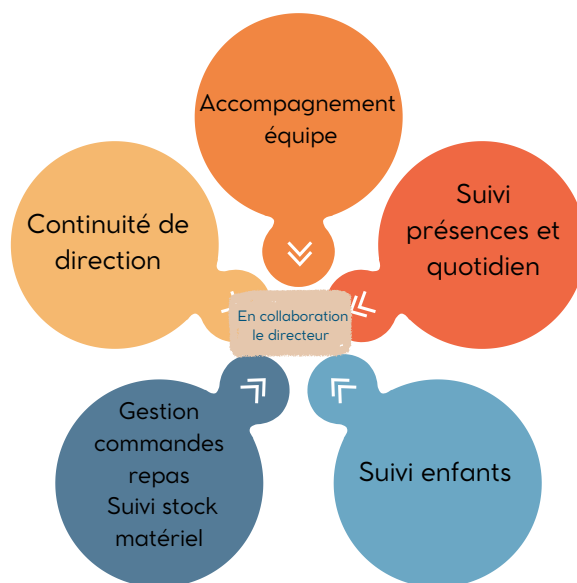


Le directeur n'est pas compté dans l'encadrement des enfants. Pour autant, il intervient dans l'animation auprès des enfants et participe aux activités.

Le directeur adjoint assure la continuité de direction en l'absence du directeur.

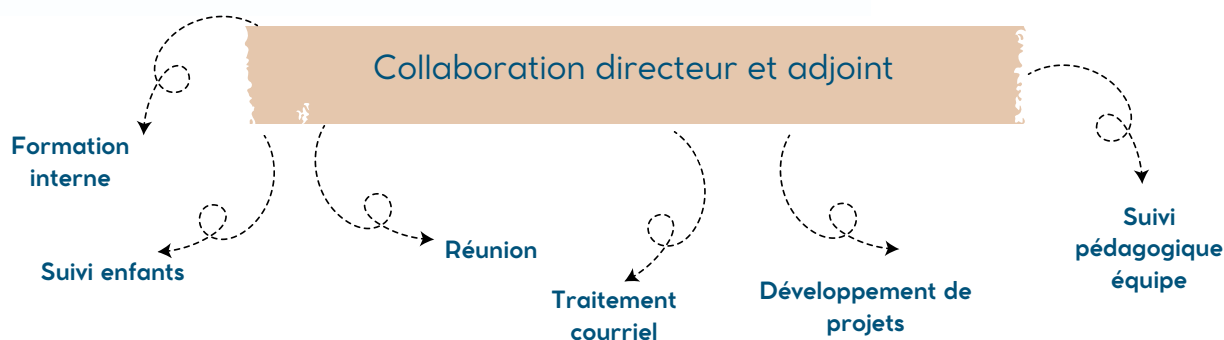
En lien direct avec le terrain, l'équipe et les enfants il a un rôle de veille et d'observation fine permettant un ajustement des pratiques et postures.

Le directeur adjoint assure le suivi du quotidien et collabore avec le directeur dans la gestion des réunions et de la réflexion globale concernant le bon fonctionnement de l'accueil.



Avant tout animateur et comptabilisé dans l'encadrement des enfants, le directeur adjoint participe à l'animation pendant les temps périscolaires et extrascolaire

4.3 Collaboration directeur et adjoint



La communauté de communes a fait le choix de construire une équipe de direction basée sur un binôme qualifié. Le directeur et l'adjoint ont des temps administratifs en dehors des horaires de périscolaires. Ces temps permettent de remplir les tâches administratives de base (inscriptions, saisie des présences...) mais aussi de mener conjointement une réflexion approfondie sur les objectifs pédagogiques et éducatifs de l'accueil de loisirs aussi bien en direction des enfants, des parents que de l'équipe.

Le directeur est pleinement responsable de l'organisation fonctionnelle et pédagogique de son site. La collaboration avec l'adjoint permet un regard riche et objectif.

4.4 Rôle et missions des animateurs

La mission principale de l'animateur est l'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires ou extrascolaires.

Cet accompagnement se situe à différents niveaux :

- Sécurité affective
- Développement de son autonomie et de sa motricité globale
- Développement de sa créativité, de sa curiosité et de son ouverture au monde
- Développement de sa sociabilisation



Un savoir-être adapté

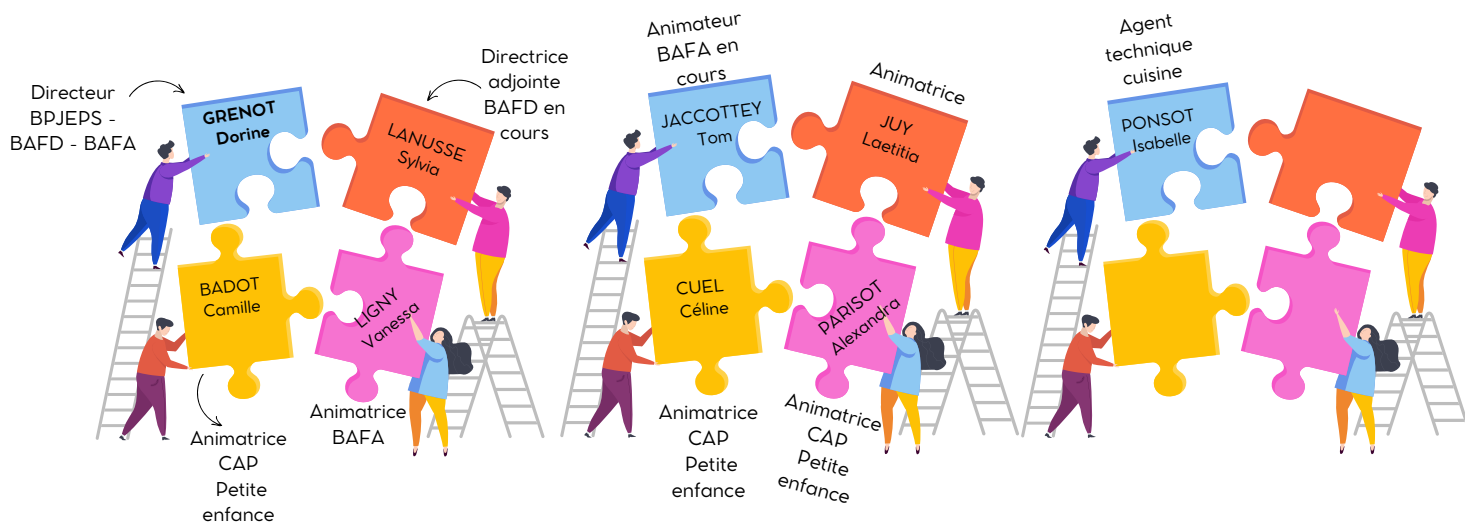
- Empathie
- Ecoute
- Patience
- Cohérence



Un savoir-faire varié

- Créativité
- Sportif
- Ouverture culturelle
- Ouverture à l'environnement

COMPOSITION DE L'EQUIPE



4.5 Moyens mis en œuvre pour favoriser le travail d'équipe

Le travail d'équipe est complexe et demande une réflexion approfondie. Il est nécessaire de connaître les différentes composantes d'une équipe pour pouvoir les mettre en synergie et construire avec elles un projet d'accueil adapté.

La mise en œuvre du travail d'équipe repose sur différents moyens

- » » » **Rencontres individuelles** : Idéalement une fois par trimestre , elles permettent de faire un point sur la pratique de l'animateur et de lui offrir la possibilité de s'exprimer en toute confidentialité son état d'esprit dans le travail et dans l'équipe.
- » » » **Réunions d'équipe** : Chaque animateur dispose d'un volume horaire de 2h par mois pour les temps de réunion. Ces réunion sont à la fois un espace de partage, de réflexion et d'élaboration. Elles sont aussi l'espace d'expression en vue du règlement des éventuels tensions ou conflits.
- » » » **Les temps de préparation** : Tout comme pour les réunions, chaque animateur dispose d'un volume annuel pour la préparation des animations. Ces temps sont destinés à l'écriture des projets d'animation, de la préparation des activités prévues. Ces temps sont répartis sur l'année selon un calendrier défini par le directeur. Les temps de préparation sont également des moments conviviaux favorisant la cohésion d'équipe et les échanges informels autour des savoir faire de chacun.
- » » » Temps de 10 minutes après le service du midi afin de faire remonter les axes négatifs et définir ceux à améliorer.
- » » » Classeur administratif, il peut être consulté à tout moment par l'équipe

 - Législation en vigueur
 - PEDT, Projet pédagogique
 - Protocole de prise en charge sur les temps d'accueil, matin, midi et soir
 - Supports pédagogiques



V. MODALITÉS D'EVALUATION DE L'ACM

5.1 Evaluation des activités

OBJECTIF : Accompagner les enfants à être autonome lors de la prise de repas

Critères d'évaluation	Outils
Évolution positive pour tous les enfants lors du passage aux toilettes (prendre papier, s'essuyer correctement, se laver les mains...)	Par de l'observation recenser si une amélioration est constatée, en parler lors de réunion d'équipe, afin de permettre la mise en place de moyens (affichage éventuel) pour accompagner au mieux l'enfant
Évolution positive pour les enfants lors des repas (se servir seul, acquérir les codes culturels au cours du repas, ne pas manger avec les doigts, s'aider d'un couteau pour pousser la nourriture...)	Par de l'observation avec le recensement des enfants plus autonomes que les autres
Mettre en pratique la bonne technique pour découper la viande, être capable seul de remplir le broc d'eau...	Faire de multiples rappels et montrer les gestes

OBJECTIF : S'adapter aux besoins psychomoteurs des enfants

Critères d'évaluation	Outils
Plus de la majorité des enfants auront : • Participer avec plaisir aux activités et finalités faites avec leur(s) animateur (trices) • Êté acteurs sur différents thèmes (grand jeu, maquettes, participation à une chorégraphie, un jeu sportif...) • Évolution positive des enfants pour comprendre les règles, attendre leur tour de parole	• Par de l'observation pendant les activités (motivation, sourire, si il est curieux) • Observation et écoute lors des analyses avec les enfants à chaque activité (bonhomme sourire...)

OBJECTIF : Favoriser l'implication des enfants dans la vie quotidienne

Critères d'évaluation	Outils
Les enfants auront été capables dans la grande majorité de : • Participer à la mise en place des règles de tri au sein de l'ACM • Participer aux activités de jardinage • Participer aux balades proposées dans le programme	• Par de l'observation dans les contenants de poubelles • Par le vidage du seau à compost • Observation avant/pendant/après les activités • Nombre d'inscriptions lors des sorties

5.2 Evaluation de l'équipe

En début d'année, le projet pédagogique est écrit avec la direction et son équipe. Ils définissent ensemble les objectifs à atteindre.

Chaque animateur (trice) rend son projet d'animation et ses fiches activités qu'il propose aux enfants.

La direction évalue ce projet, s'il est rendu écrit à une date demandée, suivant si les délais des séances avec les enfants ont été respecté.

Une évaluation se fait à la fin de chaque projet d'animation avec l'animateur (trice) sur son savoir (connaissances), son savoir être (comportement attendu dans le cadre de sa fonction), son savoir faire (techniques, méthodes) en prenant en compte son ancienneté et expérience.

ANNEXES



ANNEXES

